

ARRETE

N° 2022 – DS - 001836
en date du **17 JAN. 2023**

portant programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité
des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) du champ du
handicap relevant de l'article L. 313-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour
les années 2023 à 2027,

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L. 312-1,
L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du
système de santé, notamment son article 75 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations
de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12
novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des
établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant
procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-
sociaux ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article D. 312-204 du CASF, les établissements et
services sociaux et médico-sociaux mentionnées à l'article L. 312-1 du CASF
transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations
qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou,
conjointement les autorités ayant délivré l'autorisation ;

CONSIDERANT qu'en application du 1 de l'article 2 du décret n°2021-1476 du
12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des
établissements et services sociaux et médico-sociaux, la première programmation
pluriannuelle des évaluations est arrêtée par l'autorité ou, conjointement les autorités
ayant délivré l'autorisation et détermine le rythme des évaluations du 1^{er} juillet 2023 au
31 décembre 2027 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'arrêter la programmation pluriannuelle susvisée
concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à
l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles relevant de l'autorisation
exclusive du Département de la Moselle ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du CASF des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Moselle.

ARTICLE 4

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de STRASBOURG.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département

TRANSMIS POUR CONTROLE DE LEGALITE

Patrick WEITEN

ANNEXE 1						
relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des Etablissements et Services Sociaux & Médico-Sociaux (ESSMS) relevant du champ des personnes en situation de Handicap						
Année de transmission	Échéance Trimestrielle - Transmission du Rapport	Organisme Gestionnaire		Etablissement / Service		
		Raison Sociale	FINESS	Nom	FINESS	
2023	2ème Trimestre	APEI MOSELLE	570008094	FAS Les Apogées	570024521	
		APF France HANDICAP	750719239	SAVS	570023044	
	3ème Trimestre	CMSEA	570008045	FAP "La Corchade" annexe du FAP "Le Haut-Soret"	570010025	
		CMSEA	570008045	FAP "Unité appartements" annexe du FAP "Le Haut-Soret"	570003996	
		AFAEDAM	570008060	FAS "Le Patio"	570016808	
		CMSEA	570008045	FAS du Haut-Soret	570021840	
		CMSEA	570008045	FAP "Le Haut-Soret"	570004697	
		APF France HANDICAP	750719239	FAP Résidence du Bois de Grimont	570011445	
	4ème Trimestre	AFAEDAM	570008060	FAP "Les peupliers"	570015909	
		AFAEDAM	570008060	FESAT "Moulin du Pont de Pierre"	570005520	
	2024	1er Trimestre	APEI VO	570008078	FESAT "Robert Gautier"	570000042
			EDPAH MARLY	570012518	FAS Les Tournesols	570013623
APEI Vallée de l'Orne			570008078	FESAT "Marie Louise Laurichesse"	570022517	
APEI Vallée de l'Orne			570008078	FESAT "Antoine Mouliner"	570004598	
2ème Trimestre		APEI Vallée de l'Orne	570008078	FAS "Armand Mahler"	570024455	
		SOS SOLIDARITE	750015968	FAS "Le Rucher"	570022673	
3ème Trimestre		APEI MOSELLE	570008094	FAP "Foyers de Thionville" (annexe "Le Pavillon")	570004580	
		APEI MOSELLE	570008094	FAS "Le Verger"	570021782	
4ème Trimestre		APEI MOSELLE	570008094	FAP "Foyers de Thionville" (annexe "Raoul Loeb")	570014951	
		APEI MOSELLE	570008094	FAP "Foyers de Thionville" (annexe "La Villa")	570004556	
2025		1er Trimestre	EPMS du Saulnois	570001370	FAS	570022392
			EPMS du Saulnois	570001370	FAP "Lieu-dit Sainte-Anne"	570021824
	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD		570008877	FAS "Les terrasses du Soleil"	570014175	
	2ème Trimestre	GCMS 3S	570024737	FAS "Charles et Marie Knell"	570003608	
		GCMS 3S	570024737	FAP "Lydie Gougenheim"	570014969	
		APEI MOSELLE	570008094	FAP "Foyers de Thionville" (site "La Millaire")	570023754	
	3ème Trimestre	APEI MOSELLE	570008094	FAS "Les Sereins"	570003269	
		APEI MOSELLE	570008094	FESAT "Clairvil"	570015271	
	4ème Trimestre	APEI MOSELLE	570008094	FESAT "Les Amarres"	570013573	
	2026	1er Trimestre	ODAS 57	570001420	FAP "Paul Verlaine"	570005645
			ODAS 57	570001420	FAS Arthur Albert	570003699
2ème Trimestre		GCMS 3S	570024737	FAS "Bernard Meyer"	570022525	
		GCMS 3S	570024737	FESAT "Bernard Meyer"	570024158	
3ème Trimestre		GCMS 3S	570024737	FESAT de l'ESAT "l'Eventail"	570004499	
		GCMS 3S	570024737	FESAT "les Myosotis"	570003921	